

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2024 Date de convocation : 29 mars 2024

Objet:

Présents à remettre aux élèves des écoles maternelles de la ville entrant en CP

Votes pour: 27
Vote contre: 0

0

Abstention:

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents: M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Sébastien MILON a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER;
- M. Maxime THERY a donné procuration à Mme Stéphanie DELMARE;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Véronique LUPART.

Membres absents: M. Steve CAMPAGNE - Mme Céline COTTREZ.

Madame Laurie LECRINIER est nommée secrétaire de séance.

Comme l'année précédente, Monsieur le Maire propose qu'un dictionnaire soit remis à chaque élève des écoles maternelles de la ville entrant en CP.

Le conseil municipal, après délibération :

- AUTORISE Monsieur le Maire à passer les commandes nécessaires pour l'achat de dictionnaires ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6714 « bourses et prix ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le Collectivités Territoriales.

1 8 AVR. 2024

, article L. 2121-25 du Code Général des

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication électronique le 1 8 AVR. 2024

Le Maire,

David THELLIER.